

Règlement du concours photos

« **A la manière de et en hommage à Gilbert GARCIN** »

Article 1 - Organisateur

L'association En Mémoire d'Eux dont le siège social se situe au 12 rue du Pré de la Dame – 56130 FEREL, organise un concours photo amateur intitulé « A la manière de et en hommage à Gilbert GARCIN ».

Article 2 - Qui peut participer

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique pouvant exercer ses talents de photographes amateurs. Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours ainsi que les photographes professionnels.

Les participants sont répartis en catégories selon leur âge :

1 – Adultes à partir de 18 ans

2 – Enfants de 10 à 17 ans.

Article 3 - Comment participer

Les participants devront envoyer leur inscription jusqu'au 28 février 2021 minuit, soit par mail à l'adresse suivante : contact@enmemoiredeux.com, soit par courrier à En Mémoire d'Eux – 12 rue du Pré de la Dame – 56130 FEREL.

- Les participants devront envoyer leurs clichés au plus tard 30 juin 2021 par mail en mentionnant dans le corps du message :
- le prénom, le nom, le code postal, la commune et le téléphone en fournissant des informations exactes.
- La date et lieu de la prise de de la photo sachant que la période de prise de vues est fixée entre le 1^{er} mars et le 15 juin 2021.

Le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées

Article 4 - Spécificité des photographies

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées.

- Les photographies devront être transmises au format JPEG dimensions 30x40 format portrait ou paysage en noir et blanc avec un poids ne dépassant pas de 2 Mo.
- Les photographies envoyées devront être libres de droits
- Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de ces personnes ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie.
- Les photographies ne devront pas porter atteinte d'une manière quelconque à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation discrimination, à la haine ou la violence. De même les photographies de personnes nues ou en partie dénudée ne sont pas autorisées.
- Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur.

Article 5 - Dotations et mode de sélection des gagnants

Chaque candidat pourra proposer 1 seul cliché.

Un jury composé de 4 membres minimum choisira entre 15 et 20 photographies selon les critères suivant :

Respect de ce règlement, conformité à « l'esprit Garcin », esthétique et originalité.

Les 3 meilleurs clichés seront récompensés dans le cadre du « prix du jury »

Les internautes pourront voter sur le site Internet ou sur les réseaux sociaux pour leur photo préférée. La photo, qui aura reçu le plus grand nombre de votes, sera primée au titre du « coup de cœur des internautes ».

Les frais de déplacement seront à la charge des candidats. Les prix sont incessibles. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus individuellement par tous moyens à la disposition de l'organisateur. Les résultats seront mis en ligne sur le site internet de l'association et sur les réseaux sociaux au plus tard le 1^{er} août 2021.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Les photos sélectionnées par le jury seront exposées dans différents lieux au niveau local, départemental, régional ou national.

Article 6 - Responsabilités

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuels dysfonctionnements du mode de participation au présent jeu concours, lié aux caractéristiques même d'Internet : dans ce cas les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit
Facebook n'est en aucun corps impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu concours. En conséquence, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Article 7 - Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi en informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer à ce jeu.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leurs noms, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).

Cette autorisation est valable pendant six mois à compter de l'annonce des gagnants.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : En Mémoire d'Eux – 12 rue du Pré de la Dame – 56130 FEREL

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 9 - Réserve

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalidier à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 10 – Modalité d'inscription

L'inscription au concours "A la manière de et en hommage à Gilbert GARCIN" est fixée à 10€/candidat.

Bulletin d'inscription au concours photo « A la manière de et en hommage à Gilbert GARCIN »

Madame/Monsieur _____

*Représentant légal de _____ âgé (e) de _____

(si le candidat est une personne mineure)

Adresse _____

Tél _____ Mail _____

- Souhaite participer au concours photos en hommage à Gilbert Garcin
- Certifie avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter
- S'engage à faire parvenir les frais d'inscription de 10€ avant le 28 février 2021

Date

Signature

**Bulletin à retourner avec votre règlement à
En Mémoire d'Eux – 12 rue du Pré de la Dame – 56130 FEREL**